

# L'heure du conflit

Edito

Un jour, dans le couple, on ne s'entend plus : ce n'est plus possible, ça ne peut plus durer, il faut que ça change. Et changer, c'est se séparer.

La toute puissance paternelle a volé en éclats depuis un demi-siècle, ébranlée par la libération et le travail des femmes, par Mai 68 et le grand chambardement idéologique de la liberté individuelle. Alors plus question de rester ensemble « pour les enfants ». Désormais, on divorce.

Classiquement, on confiait les enfants à la mère, le père détenait les ressources ; à lui la pension alimentaire et le week-end sur deux. Puis la loi de mars 2002 est venue instaurer l'autorité parentale conjointe, et l'exercice de la coparentalité. Chacun désormais peut réclamer sa part d'enfant.

Et paradoxalement, c'est au moment où on a décidé de se séparer, où la douleur et la colère sont les plus aiguës, qu'il va falloir s'entendre : se mettre d'accord sur la résidence et le coût de l'enfant, sur le droit d'accès et d'hébergement. On se sépare donc, plus ou moins bien, avec toujours en travers de la gorge quelque amertume qui coince, quoi qu'on dise, quoi qu'on se dise.

Et parfois on se fait la guerre, aveuglé qu'on est par des griefs irréparables, incapables de trouver un accord, en appelant donc à la justice pour qu'elle décide à notre place, et tranche.

Et les enfants dans tout ça ?

On les oublierait presque ! Alors, pour nous aider à nous extraire du conflit, à renouer un brin de dialogue, à tourner le regard vers l'intérêt de l'enfant, il existe la médiation familiale.

En France, le médiateur est doté d'un diplôme national, depuis 2013. Il soutient le couple, accompagne, permet d'exprimer le conflit, ouvre un nouvel horizon, parfois même aboutit à un accord.

Trop peu connue ? Trop normative, la médiation ?

La faute aux avocats, qui y verraient une concurrente ?

Pourtant, petit à petit, la médiation entre dans les mœurs, et fait partie de l'air du temps. À tel point que, tout récemment, Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille, a même déclaré vouloir la rendre « obligatoire ».



Isabelle Magos

Rédactrice en chef